



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 septembre 2023

OBJET :

DE-23-09-1-13) CESSION DES PARCELLES SISES 7 BIS RUE DE LA
LIBERTE, CADASTREES SECTIONS E70-E90P-E120-E122, AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération DE-18-06-1-27 en date du 27 juin 2018, approuvant la convention relative aux études, diagnostics et essais de dépollution entre le conseil départemental du Val de Marne et la commune de Vincennes ;

Vu la délibération DE-21-04-1-21 approuvant l'avenant n° 1 à la convention relative aux études, diagnostics et essais de dépollution entre le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la commune de Vincennes ;

Vu la délibération DE-22-06-1-38 en date du 29 juin 2022 approuvant le protocole cadre portant sur la déconstruction, la dépollution, la recombinaison foncière et la construction des parcelles sises 5-5 bis, 7-7 bis rue de la Liberté et 36 à 40 rue Diderot.

Vu l'arrêté A-23-110 en date du 13 février 2023 prononçant la désaffectation des locaux sis 7 bis rue de la Liberté ;

Vu la délibération du Conseil municipal DE-23-03-1-07 en date du 22 mars 2023, procédant au déclassement des biens sis 7 bis rue de la Liberté pour les intégrer dans le domaine privé de la commune ;

Vu la demande d'acquisition par le Conseil départemental des parcelles cadastrées sections E70 – E120 – E122 et partiellement E90 sises 7 bis rue de la Liberté ;

Vu la consultation du pôle d'évaluation domaniale 94 ;

Considérant que la conservation dans le patrimoine de la commune des parcelles sises 7 bis rue de la Liberté cadastrées sections E70 – E120 – E122 et partiellement E90 ne se justifie plus ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 13 septembre 2023,

DÉLIBÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230921-lmc1H11143H1-DE Date de réception en Préfecture : 25/09/2023 Date de Publication : 25/09/2023
--

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,)

ARTICLE I : Cède au Conseil départemental du Val de Marne les parcelles sises 7 bis rue de la Liberté, cadastrées E70 – E120 – E122 et partiellement E90, pour un montant de 2 000 000 € HT payable selon les modalités suivantes : au plus tard le 31 décembre 2028, soit un an après la date prévisionnelle de livraison du collège.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire ;

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé